



1752.

LE PRÉSENT REGISTRE, contenant ^{feuilles} ~~feuilles~~, cotti^s & paraphés par premier & dernier,
par Nous Louis-Marie-Robert MARQUELET, Chevalier
Seigneur de la Noue, Conseiller du Roi, Président
Lieutenant-Général aux Bailliage & Siège Présidial de
Meaux, pour servir à enrégistrer les Actes de Baptêmes,
Mariages & Sépultures de la Paroisse de ~~de la paroisse~~
pendant l'année mil sept cens ~~1750~~ ¹⁷⁵²
& six semaines au plus tard après l'expiration de ladite
année, être l'un des deux Registres, signé conformément
à la Déclaration du Roi du 9 Avril, 1736. & certifié vé-
rifiable par le Sieur Curé de ladite Paroisse, apporté ou
envoyé sûrement au Greffe dudit Bailliage, sous peine
contre ledit Sieur Curé de dix livres d'Aumône & de saisie
de son Temporel, & contre les Marguilliers de dix livres
d'Amende, les uns & les autres de tels dépens, domma-
ges & intérêts qu'il appariendra à le tout, suivant ladite
Déclaration du 9 Avril, 1736. & les anciennes Ordon-
nances. FAIT à Meaux en notre Hôtel, le 24
Décembre mil sept cens 51

Marguilliers

Jan 1752 Le Dixième Janvier a pris la publication des Brux
Des futurs Mariages entre François Gély et manon
et aléa de l'Estaque quatre ans, fils d'Annie de la
et la mère de la mère Jeanne Jordan Deligne
et mère de l'épouse de cette personne d'une part, et mère d'autre
part de Simon quatre ans et demie fille Annie de la

Orans et manouurie ou le françois rognard de l'epoux
et mire de la paroisse de Chambly d'autre part, faites des
fetes en dimanche s'auoir le dixmeuf vinten cinq et vingt
sept du mois de decembre tant dans cette eglise qu'auant
celles de Chambly suivant le certificat du sieur Gobert
de la paroisse d'autre Chambly de pose au greffe de l'officialité
de meaux le quinze de ce mois lors fiançailles celebrees
l'arivelle, je souigne prêtre curé de cette paroisse de meau
en cette eglise le mutual consentement quil a donné
pas paroles de present audit mariage, et levoz donne
la bénédiction baptiale en presence de jean jamez galopin
manouurie audit bellandou d'autre Chalopin garcon
tous deux frere de l'epoux, le philippe ransot pris
de l'epoux et aussi de philippe ransot frere de l'epoux
et autre garcon qui ont tenu excepte le pere qui a déclara
ne sonne signe. françois Chalopin Jean obit
Chalopin
A Meilleur la chalopin le 25 apprins
Philippe ransot françois Garrel gobert

le 1742 le dixmeuf de l'epoux d'autre part ay fait souigne
jean gobert d'autre part au jour de la legitime mariage de jean
marlier manouurie en la presence marie son epouse et celle
proposée le parrain pere de l'epoux et les fites de l'affaire toutes
et de jeans le curé de Marlebone simon constance son levoz
et de jeans le curé de gencourt gaudens son levoz de cette
paroisse lorsqu'il a dictes ces chanciers signes
au gobert an

Dumitoy

Le 1752 le dix quinze d'auant apres la publication
du cas de faute a Malicorne d'autre part
Lorain arjue de bellandou a pr gardien de meau
et vilvande vicomte de jard, seigneur de dessaint anne (Bellotte)
d'une part et Marie payenne arje de bellandou mane veuve
de sieur nicolas Gobert de cette paroisse d'autre part,
faite pas deux dimanches et deux s'auoir le dixmeuf
et chies d'aprem monsieur auant tout dans cette
eglise que dans celles de vilvande suivant le certificat
du sieur Gobert de bellandou de pose au greffe de l'officialité
de meaux le quinze de ce mois lors fiançailles celebrees l'arivelle
je souigne prêtre curé de Chalopin pour l'affaire
de M lecuré de bellandou et rica en celle d'epoux le mutual
consentement quil a donné pas paroles de present audit
mariage et levoz donne la bénédiction baptiale en presence
de jean Chalopin Chalopin et gouprou oucles de la jard
de jacques philippe ransot garbentis de bellandou
aux le quinze de ce mois au greffe Chalopin de l'epoux
de jean gobert d'autre part. Cest paroisse de Larche
eut signe escript le 1752 le 25 apprins lequel
jean gobert d'autre part declare ne etant signe
Jacques philippe ransot

au greffe de l'epoux

Gobert

Le 1752 le trentenier jaurie a la publication
du bon de la tenu mariage entre françois de nantua
age de vingt quatre ans fils de nicaise de nicolas manneau
et marie auvergne et marguerite de la croix de nanteau
de cette paroisse d'auant part le chevalier appelle a ytre
de vingt quatre fille nicaise de nantua qui appelle
vivian labrune a dudit lieu ordre d'andré choline de nanteau
et autre que de cette paroisse d'autre part fait le jour
dimanche d'auant le mesme chose devant moi du jaur
Moi dans cette episcopale la permission de Marie
deysse e au temps de l'officialite de meauz le moins neuf
days estat moi signe maistre Je souigne preste
Guigelin de fonsse des barres la fave de billebon
en la presence de M. le curé d'auant lieu ou riu en ce lieu
l'église de Mataut. Consentance quil que domine paroisse
y ait fait d'autre mariage celeste ar domini la benediction
a l'episcopale en presence de nicolas de nantua pere de la jaur
d'autre d'ignor germain et de billebon bravo sur
de cez jours. De l'ordre d'auant l'ordre de auant ou d'autre
la jaur de jean dormeille auant fave de la jaur. Lesquelz
ont signez auus nom francis nathoo Bayard
chevalier pere d'auant et partie de la jaur
Thomasset l'ordre de auant francois de nantua
Nicolas Basant Antonie Fouillie
Jean nanteau
Dallormagne caplain de la jaur.

Le 1752 le trentenier jaurie a la baptême par me
Pierre auvergne Marie
C. Marie fille de françois
Billeau Marandou en
de l'ordre de auant
Le paroisse Vire le coq fils de daff et de la coq et de
dame Boffy. Il y a une autre paroisse la Marandou
au temps de la jaur de auant paroisse la Marandou
Nicaise le curé de auant signe de auant
d'auant ne l'autre le curé signe.

Gobert caré

Custos

Baptême

C. Le 1752 le trentenier acte baptême par me
Jean Laporte ne auant signe fils de auant Borne chaste et de
marie auvergne. Cestz acte paroisse la jaurie jaur. Baptiste
le curé d'auant signe le Prieur de Billeau et d'auant le curé de
autre paroisse la Marandou Marie auvergne Marthe fille de
vive auvergne au temps de cette paroisse et de d'autre paroisse
Borne et au temps de cette paroisse de laquelle
d'autre ne Jeanne auvergne signe jean baptiste le sacheur

Gobert caré

Le 1752 le trentenier jaurie par moy caré a la jaurie
acte jugeant dans le chement de la paroisse Le Prieur
de Nicla auvergne Borgeo dieudé auant ayant ague
au temps tous les sacrement au temps de son sainte vie
au temps de pierre germain solcat son fils
d'autre germain Borgeo etant asside obis de la jaurie
au temps. Pierre Germain est au temps germain
Gobert caré

L'an 1732 le vingt et fevrier acte baptisé par moy curé
de l'assigne Jean Gobet fils de Claude dit Gobet tonnelier
et dagat de la bague de cette paroisse le parrain est philippe
Benoit Ridel fils de philippe Benoit Ridel de cette
paroisse la Masion Marie geneviève bizez fille de Jean
bizez arsy de cette paroisse longue de son temps
Gobet Simon Ladieu marie geneviève Bizez

Gobet curé

L'an 1732 le vingt et fevrier acte baptisé par moy curé
de l'assigne Nicolas maltez boulanger et de françoise feris de cette paroisse
fille de Nicolas maltez boulanger et de françoise feris de cette paroisse
le parrain est Jean Mony fils de Jean Mony boulanger
la Masion geneviève au le fille de Claude dit Gobet aulx
Mendes Geneviève et auant long de son temps Pierre Mony
Geneviève aulx Gobet curé

L'an 1732 le vingt et fevrier acte baptisé par moy curé
de l'assigne de ne Léger, Marie geneviève ne Bizez
la paroisse fille de pierre Bizez pergu le parrain est de marie
Jeanne auant Laramée Thomas Champs fils de pierre
Thomas Champs Laramée Marie Jeanne auant Laramée
fille de pierre Jean Laramée auant le parrain
longue de son temps Gobet curé

Thomas Champs Marie Jeanne auant Laramée

L'an 1732 le vingt et fevrier acte baptisé par moy curé
de l'assigne Denis Gobet fils de pierre Gobet tonnelier et de Françoise
Péneau de cette paroisse le parrain est pierre Denys fils de
Denys que min la Masion Françoise de son temps fille de pierre Gobet
son temps de cette paroisse la Masion Geneviève de son temps
longue de son temps Gobet curé

Denis Gobet curé

L'an 1732 les dix Sept aultres acte baptisé par moy curé
de l'assigne pierre Ridel fils de pierre Gobet tonnelier
et de Françoise de son temps pierre Ridel fils de pierre Gobet
Geneviève auant la Masion Catherine Geneviève de son temps
fille de pierre Ridel fils de pierre Gobet tonnelier et de Françoise de son temps
la Masion Geneviève de son temps pierre Ridel fils de pierre Gobet
Geneviève aulx de son temps signé Gobet curé

recouvrue

L'an 1732 le vingt et fevrier acte baptisé par moy curé
de l'assigne Claude Maurice ne Daugouy fils de Sébastien
Maurice Mansourier et de Geneviève Nomard de cette
paroisse le parrain Claude Dieu fils de Claude Dieu
Mansourier et la Masion Marie geneviève Nomard
fille de Sébastien Nomard mansourier tous deux de cette
paroisse la Masion a déclaré ne devoir signé

Claude dit Gobet curé

L'an 1732 le trente mai acte publication des bans defunt
marie de ne Léger fidele auant le parrain et auant le parrain
fille majeure de defunt Jean Gobet vidant Gobet curé
defunte françoise vidante de Laparouse de Charmant
d'une part et marié Jeanne Morel auant le parrain
fille majeure de defunt Louis Morel vidant mansourier
et de defunt marié de moroz originaire de la paroisse
defrenoy en Beauvais diocese damien curé

Plaumentant de droit et de fait des fets y paroiss d'autre
part faites par deux fets et dimanche le saincte
vingt deux vingt trois et vingt huit du mois d'août
dimanche tant dans cette Eglise qu'auant celle dudit
Chamantay suivant Le Certificat de M. Gobert
relatant paroiss de Chamantay de prie d'angiff
L'officialité demeure le saincte Léonard le francailleur
celebre La ferme. Je poyson prie et fait de cette
paroisse au Recu en ce M. lequel le mutual Consulment
qu'il a fait, dous les paroissiens de present audit mariage
et de l'acte ay devant la bénédiction nuptiale des grises de
Nicolas malta greffier en la paroisse de Chamantay
Jeanne et Nicolas de Léonard mis à la bénédiction en la
église paroissiale de Chamantay le 28 d'août
le saincte Léonard à Chamantay, da lautoy Léonard
paroissial longue ont signé, comme témoin.

Léonard Jean Léonard Malte
Pierre Léonard Gobert
Barthélémy Léonard

Le an 1752 le saincte neuf juin par my curé de Chamantay
dicté pugnac dans le chanoine de cette paroisse le saincte
de Deniz qui en tint le certificat ecclésia que j'eus
cez le sacrement d'extinction auquel des paroissiens
en presence de Deniz qui en son rôle de francailleur
fut dans le saincte son filial lequel fut une époque
avec nous

François Deniz curé Si. Antoine Lefebvre
Gobert curé Si. 16

Le an 1752 le saincte juillet apres la publication de la bénédiction
de Marie Vierge priez dans la paroisse de Chamantay
de Chamantay Léonard Gobert curé de Marie Vierge de cette paroisse
d'une part, et monsieur le curé Guérin prie de toute autre fille
de Chamantay Pierre Léonard curé de Chamantay lequel le saincte
Maillard de la paroisse de Chamantay prie faites par deux
fetes et dimanche le saincte Léonard quatre vingt et une
neuf juin tant dans cette paroisse que dans celle de Chamantay suivant
Le Certificat de M. Gobert curé de la paroisse de Chamantay depuis
avroffer de l'officialité de Chamantay lequel de ce mort. De la
permissoin de M. Marie le francailleur celebraz Chamantay
soit pour que priez faire de cette paroisse day recus au saincte Eglise
les mutual couvents tenuz par le saincte de Chamantay paroissien
audit mariage de l'élu ay sonne la bénédiction. Les paroissiens
en presence de M. Deniz curé prie de l'époux de M. Gobert

Margand au villes d'au parain de le pourcez, Etienne
Etienne pere de le pourcez, Etienne Etienne le cordouanier
au villes frere de le pourcez lequel est le sieur
Pierre Carré Marie Catherine Basset

MARIEY CARRE ^{P. Robert} Basset

Dame Catherine Basset et Robert ^{et} Basset

En 1752 le vingt et octobre a été baptisé Yves
et Moy Garey Souysne Michel né le 1er juillet de deux
conjointes labouru et de Catherine Boudre Lepair
Michel Souysne concierge du prieuré de cette paroisse
Lamaraine Marie Jeanne rubé Pourcez de Jean le Jeor
Labouru laquelle de son neveu le sieur Robert

Robert

Garey Souysne

Le 27 Septembre les cérémonies du baptême
ont été célébrées par moy curé de la paroisse de la ville
à laquelle on a jumelé la paroisse de marais de la paroisse de la ville
de Jean Baptiste François Dufau lez Léguerain et celle
de Marie Anne Daniel et bapteme en devant lieu, que a été
ordonné à l'an dernier auquel devant paroisse
De laïte chose femme Lepairin Charles Vermille
bouche au villes de la maraine que lez Constance Basset
l'heure le jor de la sainte Daniel, communie au matin, laquelle a déclaré
ne clercs Sieur Charles Vermille, Robert curé

Le 27 Octobre le douze octobre a été baptisé par moy
Garey Souysne genouillier reine né le 1er juillet de deux
Etienne Lefeuvre Lab. née Marie Jeanne Jourdain
de cette paroisse, le parrain Jeanne Jourdain fils
de Jeanne Jourdain Lab. demeurant a Lambry, Lamaraine
Marie Jeanne Meunier fille de Jean Baptiste Meunier
Labouru a oissey lequel ou lequel autre nom
P. Jourdain ~~et~~ mariane Jeanne Meunier
Robert

Le 27 Septembre les cérémonies du baptême par moy curé de la paroisse
de Marie Jeanne né le 1er juillet de la paroisse de la ville
Meulac au villes Margand de Blotelle genouillier Chantejac, Léguerain
Jean Claude Chantejac fils de Claude Chantejac, Lamaraine
Dame Marie Jeanne Le Febvre épouse de un paroissien
à Labre Labouru, tous deux de la paroisse de la ville
Lamaraine a déclaré ne clercs Sieur Robert

Le 27 Octobre après la publication des bonnes
fautes mariazeroutie André Duchesne Vaillant et Robert
fils majeur de deffum André Duchesne viam manouin
et de Julienne Léguerain de la paroisse de la ville

jeudi 28 Janvier 1752 et manue madelaine carre
fille de Majeune le fermier carre auz taillieu. Habit de fermier
ferme. Ses pieces de manteau, de cette paroisse. Vaute d'auz faites
par deux fermiers et fete auz fermiers le vingt septembre. Les
trois en huit septembre tant dans cette Eglise que dans celles
d'autre fermier. Chaque fermier le fait auz fermiers. Le
sabot dimanche chavaine le festin de l'Eglise. Le
sabot au ruff de l'officier de la messe auz fermiers. Les
fiancailles celebreez la veille. Je souigne que le Cure
de cette paroisse a ravi ou est le greve le ministre Constantin
qu'il a donnez par son greve auz fermiers de leur
ait donnez la bénédiction baptismale auz personnes de Simon
Regnou Gottlieboz et Mathurand, baptiste françois du fault,
Clerc paroissial lors de ce temps de l'Eglise, demain carre jure
de l'Eglise de quez auz fermiers de l'Eglise que une signe
exempte l'Eglise que a declare auz fermiers le jour
dimanche du chavaine.

Signature Durantoy D'Aligny
Signature marié Carre jure. Subsc
Signature Gobert curé
Signature Pierre Martin Marotte J.P. Gobert curé

Jan 1752 Cet instant decembre acte Captive Marie
jeannine Elizabeth ne Rose fille des Greves françois
deton le fermier et Marie Françoise Langue de manteau
et Mathurand L'Eglise a la veille le festin de l'Eglise
Jean Legendre Damet, La mariane françoise veroy
fille des doff françois veroy det Mathurand. Lesquels
ont declarez auz fermiers le jour
Signature Gobert curé Durantoy

Jan 1752 L'vingt huit decembre pro moy Cure
souigne et le jugeant dans la cimetiére de cette
paroisse le corps de gabrielle frérot venue d'autre
que suin, decedé dujouz precedem ayez avoit recu lors de
l'enterrément à tel des cloixante six obitair, suffisance
de françois Denis, et Denis que suin ayez été
fille lesquelle une signe auz fermiers
Denis que suin françois Denis quanme Gobert curé

8alet

au 17.62 au tout de Decembre passus
Carre e souigne d'ete jufume dans le
Pinture de cette paroisse de Corps de l'ouest
Coatet decede dujous pere d'ange de la Guipour
fils de M. Thomas Coatet M. Guipour de la Guipour
que de l'autre a yaria, ecle de Marie Louise
Diot de la poesie nure, nequel en fave a fait en
Maurice chez jeanne gause femme de fave que
perdus de per son atellardou en ypusne de jean
Capitite francois Dufault le sieur paroissial qu'a
Signe auer nous Durantoy

Robert

Guipour

Mairie de Trilbardou